



Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit de 67'000 francs pour divers travaux au collège Billeter

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Le Conseil communal sollicite un crédit de 67'000 francs pour procéder à divers travaux dans le collège secondaire Billeter.

Les travaux projetés sont les suivants :

- réfection de la salle des maîtres
- remplacement des commandes de ventilation de la salle d'économie familiale (EFA)
- assainissement de l'installation de détection incendie
- réfection de deux salles de classe

Le coût des travaux sera tout d'abord assuré par la commune, puis il sera intégralement reporté dans la location assumée par le syndicat intercommunal de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORÉN). Ces travaux sont jugés nécessaires par le Conseil communal et le comité scolaire de l'EORÉN. Ils doivent permettre de maintenir le bâtiment dans un bon état et d'offrir un cadre répondant aux besoins de l'enseignement.

2 Réfection de la salle des maîtres

2.1 Situation

A titre préalable, il convient de relever que la salle des maîtres n'a subi aucune réfection ni transformation digne de ce nom depuis la construction du bâtiment dans les années 1980.

Or, avec la nouvelle organisation des écoles (HarmoS), le nombre d'enseignants a drastiquement augmenté, ce qui a amené le Conseil communal, en collaboration avec le corps enseignant, à repenser la structure et l'organisation spatiale de cette salle, dont la taille et la disposition ne sont tout simplement plus adéquates.

Plutôt qu'un déménagement ou un agrandissement, il a été préféré de conserver la salle des maîtres à son emplacement actuel, en retravaillant cependant les espaces.

2.2 Travaux projetés

Lors d'une rencontre ayant eu lieu ce mois avec la direction du Centre scolaire du Bas-Lac, le secrétaire général de l'EORÉN et le Conseil communal, il a été convenu de demander des offres pour la réfection du sol, dans l'optique de remplacer la moquette existante par du carrelage, et ainsi donner plus d'espace à la pièce et faciliter les opérations d'entretien.

Il a également été prévu de transformer le bloc-cuisine, qui ne répond pas aux critères fonctionnels que l'on peut attendre d'une telle installation ni aux standards d'aujourd'hui. Enfin, la salle des maîtres sera repeinte.

Il sied de préciser qu'en vertu de la répartition des droits et obligations entre la commune de La Tène (bailleresse) et l'EORÉN (locataire), cette dernière prendra à sa charge tous les coûts afférents au mobilier, notamment le remplacement des casiers, qui sont encombrants, par du matériel de stockage plus petit et mieux adapté.

3 Remplacement des commandes de ventilation de la salle EFA

3.1 Situation

La salle EFA est équipée de plans de cuisson munis d'un système d'extraction d'air ainsi que d'une régulation de ventilation répartie dans la salle, cette dernière étant reliée à un tableau de commande et de réglages, ainsi qu'à des sondes de température pour garantir les mesures de sécurité incendie.

A ce jour, l'extraction et la régulation de l'évacuation d'air ne sont plus conformes aux normes et fonctionnent de manière insatisfaisante. Les normes de sécurité n'étant plus respectées, il convient d'y remédier dans les meilleurs délais.

3.2 Travaux projetés

Il est envisagé de remplacer la régulation du monobloc de ventilation de pulsion et d'extraction d'air. Dans le cadre des travaux, il s'agira également de mettre à jour le schéma électrique et l'appareillage électronique de fonctionnement telles les sondes de commande automatique des clapets de sécurité.

4 Assainissement de l'installation de détection incendie

4.1 Situation

Selon le contrat de maintenance en vigueur, le collège Billeter dispose d'un système de détection incendie datant de juillet 1989. En août 2012, l'entreprise mandatée pour les opérations d'entretien a cependant souligné la vétusté du système, a prévenu de l'épuisement à terme des stocks de pièces de rechange et a informé de la résiliation du contrat de maintenance à fin 2013 en cas d'absence de modernisation.

Or, renseignement pris auprès de l'ECAP, il sied de constater que la directive AEA¹ concernant les installations de détection incendie (20-11), du 1^{er} juin 2011, impose aux propriétaires et aux exploitants d'entretenir les installations de détection incendie conformément aux prescriptions et de garantir leur fonctionnement en tout temps (art. 5).

4.2 Travaux projetés

Suite au constat précité, une offre a été sollicitée afin de remplacer les différents détecteurs incendie (9 unités), détecteurs de chaleur (3 unités) et déclencheurs manuels (4 unités), ainsi que l'alarme feu de la salle EFA, mais aussi pour installer une nouvelle centrale de détection des dangers, contrôler l'installation et adapter la connectique.

¹ Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

5 Réfection de deux salles de classe

5.1 Situation

Dans le cadre du processus d'entretien des salles de classe du collège Billeter , un agenda des réfections est suivi, qui prévoit la réfection annuelle d'une, voire deux salles (revêtement de sol, peinture et menuiserie).

Alors que jusqu'à présent ces réfections ont été couvertes par le budget de fonctionnement, le Conseil communal souhaite dorénavant, compte tenu du nouveau cadre financier de collaboration avec l'EORÉN, les traiter au plan comptable comme des investissements (et non plus en tant que charges courantes d'entretien).

5.2 Travaux projetés

Les réfections 2013 concernent les salles de classe 101 et 107.

Il est ainsi prévu de refaire la peinture et de procéder à quelques travaux de menuiserie. En ce qui concerne les sols, il s'agira de remplacer les revêtements PVC existants, qui sont usés en raison des contraintes liées à une fréquentation quotidienne, par un nouveau revêtement du même type. Ce remplacement permettra un entretien facilité, donc également un gain de temps pour le nettoyage.

6 Coût des travaux et financement

Sur la base des devis sollicités, le coût des travaux se présente ainsi :

Objets	Francs TTC
• Réfection de la salle des maîtres	23'000
• Remplacement de commandes de ventilation de la salle EFA	5'500
• Assainissement de l'installation de détection incendie	11'500
• Réfection de deux salles de classe	21'000
Sous-total, TVA incluse	61'000
Divers & imprévus 10%, arrondis	6'000
Coût total TTC	67'000

Les charges financières annuelles seront les suivantes :

Bilan : investissement	67'000 francs
Fonctionnement	
imputation interne d'intérêts (2.861%, moyenne pendant 10 ans)	1'054 francs
amortissement (taux de 10%)	6'700 francs
Total	7'754 francs

Pour rappel, la charge d'amortissement sera linéaire (un montant/an fixe de 6'700 francs), alors que l'imputation interne d'intérêts sera dégressive, puisqu'elle sera recalculée chaque année sur la base de la valeur résiduelle au bilan communal,

de l'investissement, après prise en considération de l'amortissement de l'année précédente (première année, 1'917 francs ; dixième année, 192 francs).

La présente demande de crédit ne figure pas aux prévisions des investissements 2013 car le Conseil communal pensait dans un premier temps couvrir les travaux objets du présent rapport par le compte de fonctionnement, ceci sur les exercices 2013 et 2014. Les discussions avec le corps enseignant ayant abouti plus tôt qu'escompté, en janvier 2013, il a été pris la décision, d'entente avec le comité de gestion du collège Billeter, de présenter rapidement une demande de crédit afin de pouvoir planifier une exécution des travaux durant les vacances scolaires d'été.

Comme indiqué ci-avant (Cf. §1. Introduction), en vertu de la convention de location entre le comité scolaire de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (ci-après : l'EORÉN) et la commune de La Tène, les coûts d'amortissement et de l'intérêt lié à cet investissement seront, après consolidation comptable, reportés sur les coûts ordinaires de location facturés à l'EORÉN. Les charges ordinaires d'entretien continueront à faire l'objet d'un budget établi en commun entre l'EORÉN et la commune de La Tène, un décompte annuel étant établi en fin de chaque exercice.

En conclusion, la demande de crédit qui vous est soumise aujourd'hui ne coûtera rien à la commune de La Tène. Elle doit être avalisée par la commune de La Tène, en sa qualité de propriétaire du bâtiment et de maître d'œuvre, et par l'EORÉN.

7 Conclusion

Pour les raisons évoquées ci-dessus, afin de maintenir le Collège Billeter en bon état, le Conseil communal vous demande de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté proposé ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 28 janvier 2013

Le CONSEIL COMMUNAL

Annexe : projet d'arrêté concernant une demande de crédit de 67'000 francs pour divers travaux au collège Billeter



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général

concernant

une demande de crédit de 67'000 francs pour divers travaux au collège Billeter

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 28 janvier 2013,
 Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
 Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
 Entendu le rapport de la Commission financière,
 Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit

Article premier

Un crédit de 67'000 francs est accordé au Conseil communal pour divers travaux au collège Billeter (réfection de la salle des maîtres, remplacement des commandes de ventilation de la salle EFA, assainissement de l'installation de détection incendie et réfection de deux salles de classe).

Amortissement

Art. 2

La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 10% l'an.

Financement

Art. 3

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 21 février 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

D. Jolidon

S. Fassbind-Ducommun